

Avis public

Montréal-Nord

Montréal 

AVIS DE PROMULGATION RÈGLEMENT N° 1562-93

Avis public est, par la présente, donné que le Règlement n° 1562-93 a été adopté par le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord à une séance tenue le 20 février 2008.

Le Règlement est réputé être approuvé par les personnes habiles à voter à la suite de la demande d'approbation référendaire, le tout conformément à la **Loi sur l'aménagement et l'urbanisme**.

Ledit Règlement est maintenant déposé au bureau de la secrétaire d'arrondissement où il peut être vu.

Ce règlement est entré en vigueur le 10 avril 2008, date du certificat de conformité délivré par la Ville de Montréal.

Donné à Montréal,

Arrondissement de Montréal-Nord, ce
23 avril 2008.

Marie Marthe Papineau, avocate,
Secrétaire d'arrondissement